



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Affaire suivie par :

Nantes, le 15 mai 2025

Sandrine FERRE
Pôle 2EC
Tél : 02.53.46.79.86
Mél : sandrine.ferre@dreets.gouv.fr

Emmanuelle PROTEAU
Pôle des Solidarités
Tél : 02.72.17.75.61
Mél : emmanuelle.proteau@dreets.gouv.fr

Réf : LAD/SF/EL

Appel à projet campagne de parrainage 2025

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations sur le marché du travail et l'exclusion sociale, le dispositif de parrainage contribue à la fois à l'accès de personnes rencontrant des difficultés d'insertion ou potentiellement exposées à des risques de discrimination et à tisser des liens sociaux intergénérationnels. Au-delà d'être un réel tremplin vers la vie active, le parrainage permet aux jeunes filleuls de renforcer leur maturité et leur autonomie.

La pertinence de ce dispositif est reconnue par de nombreux opérateurs qui interviennent auprès d'un public diversifié, à savoir des jeunes éloignés de toute qualification ou diplômés, issus des quartiers de la politique de la ville, des cadres chômeurs de longue durée, des femmes en recherche d'emploi, des publics de 50 ans et plus.

Le taux de sorties positives avec solutions s'élève pour 2023 en Pays de la Loire à 68 %. La part des sorties en emploi s'établit à 64,4 % des sorties positives.

Par le présent courrier, nous vous informons du lancement de la campagne de parrainage 2025, tout en vous rappelant que cette démarche est engagée au sein de la DREETS conjointement par le pôle Economie, emploi, compétences et par le pôle des Solidarités-unité politique de la ville sur des modalités coordonnées de financement et de production de bilan pédagogique et financier.

L'appel à projet joint en annexe 1 précise les éléments fondamentaux du parrainage, tant au niveau du public éligible que de son contenu. Cependant, une attention particulière devra être portée sur les catégories de public suivantes :

- les jeunes peu ou pas qualifiés dont jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ou sortant du dispositif ;
- les publics, y compris les jeunes, issus des quartiers de la politique de la ville (QPV) ;
- les publics de 50 ans et plus.

L'Appel à projet 2025 introduit la possibilité d'une nouvelle modalité de mise en œuvre du parrainage par le parrainage collectif en petits groupes dans le cadre du contrat d'engagement jeune (CEJ). Cette modalité doit être minoritaire et ne pas représenter plus de 20% des places.

Concomitamment, la baisse du taux d'abandon devra être recherchée par certains opérateurs.

Il vous appartiendra d'adresser votre réponse à l'appel à projet en y adjoignant un dossier CERFA, sous support papier et par voie électronique **pour le 6 juin 2025** auprès des personnes suivantes et selon les financements sollicités.

✍ Envoi par voie postale (<u>en deux exemplaires</u>)	
DREETS Pôle Economie, emploi compétences Service Accès et retour à l'emploi 22 mail Pablo Picasso - BP 24209 – 44042 Nantes cedex 1	
✍ Envoi par voie électronique	
sandrine.ferre@dreets.gouv.fr eric.loppion@dreets.gouv.fr pour le Pôle Economie Emploi Compétences	emmanuelle.proteau@dreets.gouv.fr nathalie.guellec@dreets.gouv.fr pour le Pôle des Solidarités-unité politique de la ville
✍ A compléter d'un envoi électronique auprès de la DDETS de votre département.	

Pour les dossiers retenus par la commission du présent appel à projets et financés par les crédits « 147- politique de la ville » du pôle des Solidarités, les porteurs devront ensuite saisir leur demande de subvention sur le portail Dauphin :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> (Onglet : Aides et subventions/Subventions politique de la ville) et choisir comme financeur : PAYS-DE-LA-LOIRE-POLITIQUE-VILLE.

Un mail leur sera adressé avec le guide d'utilisation à l'issue de la commission d'attribution qui se tiendra fin juin.